

DOCUMENTS DE TRAVAIL SUR LE VIEILLISSEMENT

Préserver la prospérité dans une société vieillissante: le projet horizontal de l'OCDE sur les implications politiques du vieillissement

ADEQUATION DES PRESTATIONS ET PAUVRETE CHEZ LES RETRAITES

DOCUMENT DE TRAVAIL AWP 3.2 F

Ce document fait partie d'une série de documents analytiques qui ont servi de support à l'étude de l'OCDE sur le vieillissement, projet "horizontal" impliquant plusieurs Directions de l'OCDE. Les résultats du projet dans son ensemble sont résumés dans "Préserver la prospérité dans une société vieillissante", OCDE, 1998. Le Chapitre V de "Préserver la prospérité" -- sur les réformes des revenus au moment de la retraite -- a été tiré de ce document de travail, ainsi que des travaux plus importants sur les ressources au moment de la retraite, trouvés dans le document AWP 4.3.

Ce document compare les revenus des retraités dans 14 pays de l'OCDE, du point de vue de leur caractère adéquat, du bien-être et de la pauvreté. Les différences constatées ne peuvent être directement rattachées au système de protection sociale pris isolément. De nombreux facteurs, autres que les pensions publiques doivent être pris en compte. En effet, dans un des pays où les revenus des pensions sont les plus adaptés, les taux de reversion des pensions publiques sont relativement bas.

L'auteur est Richard Hauser de l'Université de Frankfurt. Ce document a été demandé par leBIT pour une réunion conjointe BIT-OCDE, sur le développement et la réforme des systèmes de pension, qui s'est tenue à Paris, 15-17 décembre, 1997. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Dominique Blanvillain (ILO): tel: (41) 22 799 66 34, fax: (41) 22 799 79 62, e-mail: blanvillain@ilo.org.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
2. Données et méthodes.....	5
3. Répartition des populations	6
4. Composition du revenu des ménages qui perçoivent une (des) pension(s) de retraite.....	7
5. Prospérité relative des ménages de retraités.....	8
6. La répartition de la prospérité chez les retraités.....	10
7. Les insuffisances de revenu et la pauvreté chez les retraités	11
8. Résumé et observations finales	12
REFERENCES	15

ADEQUATION DES PRESTATIONS ET PAUVRETE CHEZ LES RETRAITES

RICHARD HAUSER
Université de Francfort

1. Introduction

1. Les problèmes des régimes de protection des personnes âgées sont devenus de plus en plus importants, à l'échelle mondiale. Leurs causes diffèrent selon les pays¹. Dans de nombreux pays industrialisés, où les régimes de protection sociale sont parvenus à maturité, la part du PIB redistribuée par l'intermédiaire du régime de retraite obligatoire est considérée trop élevée par certains observateurs critiques. Des taux de chômage élevés, des PIB effectifs nettement très inférieurs aux PIB potentiels, la diminution des recettes fiscales et des recettes tirées des cotisations de sécurité sociale sont au nombre des problèmes actuels. A plus long terme, le vieillissement de la population va être le principal problème et ce, même s'il se traduit par une réduction du taux du chômage. De plus, dans les pays industrialisés où les régimes de retraite obligatoires sont relativement récents, la maturation de ces régimes va créer des problèmes financiers supplémentaires. Les pays en transition doivent entièrement changer de régimes pour faire face à l'accroissement des besoins en protection dans une économie de marché. Les pays en développement qui instituent de nouveaux régimes de protection des personnes âgées doivent trouver un compromis entre le paiement immédiat des prestations aux retraités actuels, en se basant sur le principe de la répartition, et l'accumulation de fonds pour les futures générations de retraités. Il apparaît évident qu'une étude comparative des régimes de retraite obligatoires en vigueur et de leur efficacité en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté chez les personnes âgées et la garantie d'un niveau de vie suffisant à ces personnes permettrait d'obtenir des lignes directrices utiles quant au meilleur moyen de réformer les régimes existants et d'en instituer de nouveaux.

2. Pour comparer les différents régimes de protection de la vieillesse, on utilise souvent une approche "institution par institution"². Cette approche permet de comparer les principales caractéristiques des régimes de retraite obligatoires, telles que la couverture, la formule de calcul des pensions, les règles d'indexation, les règles relatives au revenu minimum, l'âge de la retraite, les conditions d'octroi des pensions, etc.³. Dans une seconde phase, l'on peut comparer le revenu basé sur une "pension normale" avec le revenu net moyen de ceux qui sont encore en âge de travailler, et calculer ensuite les taux de remplacement pour différents cas servant de modèles, en opérant une distinction en fonction du niveau de revenu, des antécédents de cotisation ou de la longueur de la période de résidence⁴. Cette approche

¹ OCDE (1988), Banque mondiale (1994).

² Pour une description des différentes approches et des problèmes qu'elles soulèvent, voir Hauser (1992).

³ On en trouvera un bon exemple dans Zacher (1991). Pour un aperçu général des dispositions institutionnelles des régimes de protection sociale dans les Etats membres de l'Union européenne, voir MISSOC (1995).

⁴ Voir par exemple Casmir (1989), Stapf (1996), Hauser (1995), Klammer (1997), Ahrens (1996), Nitis (1996), Pöhler (1997), Eurostat (1993).

institutionnelle est une condition préalable indispensable à la réalisation d'analyses plus poussées. Mais elle peut aussi s'avérer trompeuse si l'on souhaite en tirer des conclusions quant à la prospérité ou à la pauvreté des personnes âgées. Cela s'explique par les raisons suivantes:

1. Lorsque le régime de retraite obligatoire ne couvre pas tous les résidents âgés, il reste à déterminer si les personnes âgées non couvertes sont protégées par d'autres moyens.
2. Si le régime de retraite fournit des pensions liées - d'une façon ou d'une autre - aux revenus antérieurs et/ou à la longueur de la période de cotisation ou de la période de résidence, il est impossible de dériver la répartition des pensions et d'obtenir le pourcentage des bénéficiaires dont la pension est trop faible pour leur éviter de tomber dans la pauvreté.
3. Il est fréquent que les réformes des retraites ne modifient que la situation des personnes qui sont encore en âge de travailler ou des nouveaux retraités (en l'améliorant ou en la détériorant), et qu'elles ne touchent pas les retraités plus âgés. Il se peut alors que les pensions des différentes cohortes de retraités dépendent de réglementations institutionnelles différentes qu'il est difficile de démêler afin de procéder à une analyse institutionnelle.
4. Les retraités peuvent percevoir d'autres types de revenus en plus de la pension de retraite du régime obligatoire. En pareil cas, il peut être trompeur de tirer des conclusions quant à leur prospérité en utilisant à cet effet les taux de remplacement calculés pour certains types de retraités.
5. Lorsque les pensions sont calculées sur la base des antécédents de cotisation individuels, sans prendre en considération la taille de la famille du bénéficiaire et les autres revenus des membres de la famille, on ne peut pas tirer de conclusions quant à la prospérité effective des intéressé(e)s.

3. Il est donc nécessaire de compléter l'approche "institution par institution" par une approche empirique "groupe par groupe". Dans cette approche, les groupes de personnes âgées, dans chacun des pays faisant l'objet de l'étude, sont comparés entre eux en ce qui concerne leur prospérité moyenne, leurs taux de pauvreté, les différences entre les hommes et les femmes et les différences entre les cohortes d'âge. L'approche groupe par groupe peut être purement descriptive, ou bien encore plus ambitieuse, le but étant alors d'expliquer les différences entre les pays. Mais comme les facteurs qui exercent habituellement une influence sur la prospérité des personnes âgées sont beaucoup plus nombreux que pour les autres groupes de la population, ces explications ne peuvent généralement pas aller très loin.

4. Dans le présent rapport, nous utiliserons l'approche groupe par groupe. Nous ne présentons cependant qu'une description des différences entre les pays en ce qui concerne la prospérité des personnes âgées, sans chercher à expliquer ces différences. Pour obtenir une image plus complète avec un minimum d'explications, il faudrait comparer les régimes de protection sociale et la structure démographique de tous les pays qui font l'objet de l'étude.

5. Les membres d'une société se comparent avec les autres membres de la même société, aux côtés desquels ils vivent, et non avec les membres d'autres sociétés. Nous partons donc de l'hypothèse selon laquelle, dans les pays hautement industrialisés tels que ceux qui font l'objet de l'étude, la prospérité et la pauvreté sont des phénomènes relatifs. Cette approche implique qu'une personne âgée classée comme pauvre dans un pays riche serait plus aisée, en termes réels, qu'une personne classée comme pauvre dans un pays moins riche. Nous utiliserons par conséquent l'approche groupe par groupe sous sa forme purement relative. Cela signifie que dans chaque pays les personnes âgées sont d'abord comparées aux

personnes qui ne sont pas âgées, et que l'on compare ensuite les ratios obtenus pour les différents pays. De même, les seuils de pauvreté et autres points de référence sont définis en relation avec les moyennes nationales.

6. Le présent rapport est structuré comme suit: le chapitre deux décrit brièvement les données et les méthodes. Le chapitre trois donne un aperçu général du pourcentage de la population qui dans chacun des quatorze pays faisant l'objet de l'étude vit dans un foyer dont un ou plusieurs membres perçoivent une pension de retraite, ou dans un foyer où aucune pension de retraite n'est perçue. Le chapitre quatre est consacré à la composition du revenu des ménages de retraités. Le chapitre 5 présente certains résultats relatifs à la prospérité moyenne des personnes qui vivent dans des ménages percevant une pension de retraite par rapport à la prospérité moyenne des personnes qui vivent dans des ménages ne percevant aucune pension de retraite. Il indique en outre quelles sont les différences entre les hommes et les femmes, entre les cohortes d'âge et entre les personnes seules et les couples. Le chapitre 6 examine la répartition du revenu parmi les retraités, et le chapitre sept est consacré aux insuffisances de revenu et à la pauvreté chez les personnes âgées, mesurées en utilisant trois seuils de pauvreté différents et deux échelles d'équivalence différentes. Le chapitre 8 résume les résultats de l'étude.

2. Données et méthodes

7. Cette étude a pour objectif de comparer la prospérité des personnes âgées dans douze Etats membres de l'Union européenne et dans deux pays nord-américains. Les pays concernés sont les suivants: Allemagne (Ouest), Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Canada et Etats-Unis. La plupart des données utilisées ont été recouvrées dans le cadre du Luxembourg Income Study Project (Projet LIS)⁵, à l'exception des données relatives au Portugal et à la Grèce, qui ont été fournies par les membres du Projet ASEG⁶. Le Projet LIS améliore autant qu'il est possible la comparabilité des données en ce qui concerne la définition des variables "ménages" et "revenu". Les données de l'ASEG ont été ajustées en fonction des règles du LIS, mais on sait qu'il reste encore un certain nombre de différences (inconnues). Les données disponibles se réfèrent aux années 1990. On ne saurait donc exclure la possibilité que les récentes réformes des retraites intervenues dans certains pays aient eu un impact sur la situation des personnes âgées.

8. Dans cette étude, nous comptabilisons habituellement les personnes qui vivent dans des ménages qui perçoivent une pension de retraite ou qui n'en reçoivent pas. Si nous comptabilisons les personnes et non les ménages, c'est que nous estimons - il s'agit bien entendu d'un jugement de valeur - que du point de vue éthique la prospérité de chaque personne revêt la même importance. Si nous tenions compte des ménages et non des personnes, cela donnerait implicitement aux personnes qui vivent dans des ménages de plus grande taille un poids inférieur à celles qui vivent seules. Un ménage de retraités se définit comme un ménage dont le chef est âgé de 55 ans ou plus, et dans lequel au moins un membre du ménage reçoit une pension de vieillesse. Nous avons choisi un âge relativement peu élevé afin de tenir compte du fait que dans certains pays la retraite anticipée est un phénomène très courant. Pour simplifier la présentation, les

⁵ Les calculs avec les données du LIS ont été effectués par Frank Tibitanzl. On trouvera d'autres résultats dans Hauser, Tibitanzl, Mörsdorf (1997). Les données du LIS et leurs points faibles sont décrits dans Atkinson et autres, 1995, ch.3. Pour obtenir un aperçu général du LIS ainsi que différentes suggestions d'amélioration, voir Smeeding (1996).

⁶ Le Projet ASEG (Alterssicherung in der Europäischen Gemeinschaft) est dirigé par l'auteur et par Diether Döring. Il a pour but de comparer les régimes de protection-vieillesse dans douze pays européens. Il est financé par la Fondation Volkswagen, la Fondation Hans-Böckler et la Fondation Friedrich-Ebert. Les calculs pour la Grèce ont été effectués par Sotirios Nitis, en collaboration avec le Prof. Tsakloglou, et pour le Portugal par Ulrike Ahrens, en collaboration avec Carlos Farinha Rodrigues. Pour plus de détails, voir Ahrens (1996) et Nitis (1996).

personnes qui vivent dans des ménages de retraités sont appelées les "retraités" ou les "personnes âgées" quel que soit leur âge et qu'elles perçoivent ou non elles-mêmes un revenu de retraite.

9. La prospérité des personnes est mesurée en fonction de leur revenu équivalent net. Le revenu équivalent net d'une personne est calculé en divisant le revenu net du ménage dans lequel elle vit par la somme des poids équivalents de tous les membres du ménage. Cette procédure⁷, qui est très connue, est basée sur les hypothèses suivantes:

1. Les revenus de tous les membres du ménage sont regroupés.
2. Par rapport aux personnes qui vivent seules, les personnes qui vivent dans un ménage bénéficient d'économies d'échelle en matière de consommation.
3. La répartition du revenu et de la consommation entre les membres du ménage est telle que chaque membre du ménage bénéficie du même niveau de prospérité.

10. Nous utilisons deux échelles d'équivalence différentes pour tenir compte du fait que dans les différents pays, les dispositions institutionnelles impliquent des échelles d'équivalence différentes, et pour montrer la sensibilité des résultats à l'échelle choisie⁸. La première échelle d'équivalence utilisée est connue sous le nom d'"ancienne" échelle de l'OCDE; elle affecte un poids de 1.0 au chef de famille, des poids de 0,7 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans et plus, et des poids de 0,5 aux enfants plus jeunes. La seconde échelle est appelée "nouvelle" échelle de l'OCDE; les poids qu'elle affecte aux membres du ménage susmentionnés sont respectivement de 1,0, 0,5 et 0,3. Le revenu équivalent net moyen est obtenu en divisant la somme des revenus équivalents des membres du ménage par le nombre des membres. Les seuils de pauvreté sont fixés à 40, 50 et 60 pour cent du revenu équivalent moyen.

3. Répartition des populations

11. Etant donné que nous fondons notre analyse sur des comparaisons du revenu équivalent net, le type de ménage dans lequel vivent les personnes âgées est très important. Si toutes les personnes âgées vivaient seules, seul leur propre revenu serait important, et seules les personnes âgées de 55 ans ou plus effectivement bénéficiaires d'une pension de retraite seraient prises en considération. En revanche, si toutes les personnes âgées vivaient dans des ménages composés de trois générations, tous les revenus des membres du ménage auraient leur importance et - compte tenu de notre définition du ménage qui reçoit une pension de retraite - le groupe de personnes pris en considération comprendrait les personnes âgées, les personnes d'âge mûr et même les enfants.

12. La première étape de notre analyse va donc consister à fournir des informations de base sur la structure des ménages dans chacun des pays faisant l'objet de l'étude. Le Tableau 1 indique dans quelle mesure les personnes âgées vivent dans des ménages de retraités ou non. On peut également en déduire les pourcentages des personnes âgées qui vivent dans des ménages de retraités ne comprenant qu'une seule personne, dans des ménages de retraités constitués d'un couple sans enfants et dans d'autres ménages constitués dans une certaine mesure par trois générations. Pour chacun des pays, l'année de référence des données est indiquée entre crochets.

⁷ Voir Atkinson et autres (1995), ch.2.

⁸ Pour une analyse de la sensibilité des résultats concernant la répartition des revenus à l'échelle d'équivalence retenue, voir Buhmann et autres (1988).

(Tableau 1)

13. La colonne 5 montre que le pourcentage total des personnes qui vivent dans un ménage de retraités varie entre 15,8 et 29,1 pour cent⁹. Les pays dans lesquels le pourcentage total des personnes qui vivent dans un ménage de retraités est inférieur à 20 pour cent sont le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas et les Etats-Unis. On trouve des pourcentages inférieurs à 25 pour cent en Grèce, en Allemagne (Ouest), en Espagne, en Italie et au Portugal. Ces pourcentages élevés sont parfois dûs à la proportion élevée des personnes âgées par rapport à la population totale, à la proportion élevée des familles à trois générations, à une couverture très importante de la population par les régimes de retraite obligatoires, à un âge normal de la retraite peu élevé et au fait que les données dont nous disposons ne nous permettent pas de faire une distinction entre d'une part le nombre élevé des pensions d'invalidité payées à des personnes âgées de plus de 55 ans et d'autre part les pensions de vieillesse. Les pourcentages des retraités de sexe masculin vivant seuls (col.1) vont de 0,4 pour cent de la population (Espagne) à 2,4 pour cent (Danemark). Les retraitées vivant seules (col.2) comptent pour 1,7 (Espagne) à 6,3 pour cent (Danemark) de la population. Pour les couples, les chiffres sont compris entre 6,2 pour cent (Canada) et 11,6 pour cent (Grèce). Le pourcentage des personnes qui vivent dans d'autres types de ménages de retraités (col.4) varie lui aussi considérablement. Les pays connus pour être ceux dans lesquels on trouve le plus de familles nombreuses sont ceux où les pourcentages sont les plus élevés: Espagne (16,6 pour cent), Irlande (13,0 pour cent), Italie (12,7 pour cent) et Portugal (16,3 pour cent). On trouve des pourcentages très faibles au Danemark et aux Pays-Bas. Il est probable que le fait que ces pays versent à presque toutes leurs personnes âgées des pensions de base suffisantes pour leur permettre d'éviter d'être contraints, pour des raisons économiques, de vivre dans des ménages à deux, voire trois générations, contribue pour beaucoup à la formation de cette structure des ménages.

4. Composition du revenu des ménages qui perçoivent une (des) pension(s) de retraite

14. L'une des raisons pour lesquelles une approche institution par institution ne permet pas d'obtenir des résultats fiables en ce qui concerne la prospérité relative des retraités est la possibilité que les ménages qui perçoivent une (des) pension(s) reçoivent également, en sus, un revenu de sources autres que le régime de sécurité-vieillesse obligatoire. Dans quelle mesure est-ce le cas? C'est ce que le Tableau 2 permet de savoir.

(Tableau 2)

15. Bien que le recouvrement de certaines données ait parfois posé des problèmes, en particulier en ce qui concerne la prise en compte intégrale du revenu des capitaux et du revenu des travailleurs indépendants, on constate que dans chaque pays, un pourcentage considérable de retraités reçoit des revenus supplémentaires en provenance d'autres sources. La perception de traitements ou salaires est relativement courante chez les ménages de retraités. Dans douze pays, un petit groupe tire également des revenus de l'exercice d'une activité indépendante, et dans dix pays un autre petit groupe reçoit également des prestations de chômage. Il est probable que les groupes qui tirent un revenu d'un salaire, d'un travail indépendant ou des prestations de chômage auraient été de plus petite taille si nous avions basé notre définition d'un ménage de retraités sur un âge limite de 65 ans. Sans entrer davantage dans les détails, on constate aussi que dans chaque pays les petits ou les grands groupes de ménages de retraités perçoivent des

⁹ La Grèce n'est pas vraiment comparable avec les autres pays car l'âge limite pour un ménage de retraités a été fixé à 42 ans et seuls les ménages qui tirent leur revenu principal d'une pension de retraite ont été pris en considération. Elle est donc exclue de toutes les comparaisons qui suivent et qui concernent les différents pourcentages de population.

revenus additionnels du capital et bénéficient d'autres transferts, mais certains des chiffres obtenus à cet égard semblent trop faibles pour correspondre à la réalité.

16. Les pourcentages de ménages de retraités qui reçoivent un revenu de sources autres que les pensions permettent de savoir si ces revenus sont concentrés sur des petits groupes ou s'il sont largement répandus, mais ils ne nous disent rien quant au poids de ces autres sources dans le revenu net total des retraités. En calculant les parts de toutes les autres sources de revenu dans le revenu net total de *tous* les ménages de retraités, on découvre l'importance des pensions pour la prospérité des personnes âgées (en moyenne), encore que la composition du revenu net de chaque ménage de retraités s'écarte parfois de cette moyenne. Le Tableau 3 présente les résultats obtenus quant aux parts des différentes sources de revenu dans le revenu net total des ménages de retraités.

(Tableau 3)

17. L'examen de la part des pensions dans le revenu total des ménages de retraités (col. 4) permet de distinguer trois groupes de pays. Le premier, ceux dans lesquels cette part est supérieure à 80 pour cent, comprend la Belgique, l'Allemagne (Ouest), la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le second, celui des pays dans lesquels cette part est comprise entre 60 et 80 pour cent, comprend le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Canada et les Etats-Unis - et aussi, probablement, l'Irlande¹⁰. En Grèce, en Italie et au Portugal, le revenu des pensions représente moins de 60 pour cent du revenu total des ménages de retraités. Dans la plupart des pays, le revenu des traitements et salaires vient à la deuxième place, et le revenu du capital à la troisième. Le revenu du travail indépendant ne semble revêtir une importance considérable qu'en Grèce, en Espagne, en Irlande et au Portugal¹¹.

18. Pour résumer les résultats de ce chapitre, il est possible de dire qu'il existe des différences considérables entre les pays en ce qui concerne le poids relatif des pensions versées par les régimes de retraite obligatoires dans la prospérité générale des personnes âgées, puisque ce poids varie entre moins de 50 pour cent et plus de 80 pour cent du revenu net total des ménages de retraités. Le revenu du travail complète le revenu des ménages de retraités dans des proportions très importantes. Dans la plupart des pays, le revenu du capital ne joue qu'un rôle mineur.

5. Prospérité relative des ménages de retraités

19. La première étape de notre travail de recouvrement d'informations sur le ratio entre la prospérité des retraités et celle des non retraités consiste à examiner ce ratio, qui varie entre 72,2 pour cent et 100,7 pour cent lorsque les calculs sont basés sur l'ancienne échelle d'équivalence de l'OCDE.

(Tableau 4)

20. Les pays dans lesquels le ratio est très élevé sont l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Canada et les Etats-Unis. Dans ces pays, les retraités peuvent être considérés comme jouissant en

¹⁰ Dans le cas de l'Irlande, les pensions contributives sont classées sous "Pensions", alors que les pensions non contributives sont classées sous "Autres transferts". Etant donné que les pensions non contributives protègent elles aussi les personnes âgées, il faudrait combiner ces deux sources.

¹¹ Il semble plausible que la part extrêmement élevée du revenu tiré d'"Autres sources" au Portugal résulte d'une classification erronée du revenu du travail indépendant. En ce qui concerne la Grèce, la part élevée du revenu du travail indépendant doit être considérée en relation avec le faible niveau de l'âge limite sur lequel ont été basées les définitions.

moyenne d'un niveau de vie à peu près équivalent à celui des non retraités. Le groupe des pays dans lesquels la prospérité des retraités est en moyenne nettement inférieure à celle des non retraités (ratios inférieurs à 85 pour cent) comprend le Danemark, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni. Le groupe intermédiaire, celui des pays dans lesquels la prospérité des retraités est légèrement inférieure à celle des non retraités, comprend la Belgique, l'Allemagne (Ouest), la Grèce et l'Irlande.

21. Ces résultats, qui montrent que dans la majorité des pays les retraités bénéficient d'une situation plutôt favorable, sont sensibles à l'échelle d'équivalence utilisée. Lorsque les pondérations attribuées aux autres membres du ménage sont plus faibles que celles de l'ancienne échelle de l'OCDE, cela a pour effet d'augmenter le revenu équivalent net moyen total, de même que les ressources dont est censé disposer le groupe spécifique concerné. Toutefois, plus le nombre de membres du ménage moyen appartenant au groupe est élevé, plus l'augmentation des ressources du groupe est forte. Etant donné qu'en moyenne les ménages de non retraités comptent davantage de membres que les ménages de retraités, les ressources du groupe des non retraités augmentent davantage que celles du groupe des retraités, ce qui réduit le ratio entre leurs ressources.

22. Comme la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE affecte aux autres membres du ménage une pondération plus faible que l'ancienne échelle de l'OCDE, on peut s'attendre à ce que les ratios entre les retraités et les non retraités soient plus faibles si c'est cette première échelle qui est utilisée. Le Tableau 4 (col.8) montre que cet effet est particulièrement important. Il correspond à une différence de 6 à 9 points de pourcentage selon la taille du ménage moyen. Lorsque l'on utilise la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE, la prospérité relative des personnes vivant dans un ménage de retraités apparaît beaucoup moins favorable. Il est probable qu'au Portugal, pays pour lequel ce calcul n'a pas été possible, le ratio soit inférieur à 70 pour cent, alors que dans les autres membres du groupe à ratio faible il tombe au-dessous de 75 pour cent. Dans le groupe de tête, la prospérité relative des retraités, en pareil cas, n'est en moyenne que légèrement supérieure à 90 pour cent de celle des non retraités.

23. Reste à savoir quelle est l'échelle d'équivalence la plus proche de la "réalité". Il peut même arriver que l'échelle à utiliser ne soit pas la même selon les pays, car elle repose pour une bonne part sur les différences de loyer pour des appartements de taille différente, et sur d'autres différences dans les prix relatifs et dans les comportements de consommation. S'agissant de l'Allemagne, je préfère utiliser l'ancienne échelle de l'OCDE car elle est beaucoup plus proche de l'échelle appliquée par les institutions allemandes, par exemple en ce qui concerne le ratio d'une pension de survivant par rapport à la pension originale du retraité décédé.

24. On constate également, à la lecture du Tableau 4 (col.1-3) qu'en général les ratios entre le revenu équivalent net moyen des retraités et celui des non retraités diminue au fur et à mesure qu'augmente l'âge du chef de famille dans les ménages de retraités. C'est le cas dans tous les pays lorsque l'on compare les personnes qui vivent dans un ménage de retraités dont le chef est âgé de 65 à 74 ans aux personnes qui vivent dans un ménage de retraités avec un chef de famille plus âgé encore. Il n'y a qu'au Luxembourg que ces ratios sont à peu près égaux. En comparant le groupe des retraités les plus jeunes avec le second groupe plus jeune, on constate que plusieurs pays font exception à la tendance générale à une réduction des ratios avec l'augmentation de l'âge du chef de famille: l'Allemagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

25. Il est tentant d'expliquer la différence entre la prospérité relative de la cohorte des retraités d'âge moyen et celle de la cohorte des retraités plus âgés, dans une perspective longitudinale, par le fait que les règles d'indexation ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Or, bien que de telles différences¹² existent,

¹² Voir MISSOC.

d'autres différences, fort nombreuses, entre les cohortes, sont elles aussi susceptibles d'exercer une influence sur les ratios, comme par exemple les différences entre les revenus supplémentaires, les différences de longévité, les différences de couverture par les régimes de retraite obligatoires, et même les différences entre les règles qui étaient applicables en matière de pensions au moment du départ à la retraite. Il serait nécessaire de procéder à une analyse beaucoup plus détaillée et spécifique à chaque pays pour pouvoir démêler les différents facteurs à l'origine de ces différences entre les cohortes. Mais il est intéressant de relever que l'on constate également l'existence de ces différences lorsque l'on utilise la nouvelle échelle de l'OCDE (Tableau 4, col. 6 et 7).

26. Dans de nombreux pays, les régimes de retraite obligatoires traditionnels sont basés sur le modèle d'une famille avec enfants dans laquelle une seule personne, de sexe masculin, apporte un revenu du travail; en cas de décès de cette personne, ils fournissent par conséquent des pensions de survivants aux veuves et aux orphelins, en dérivant ces pensions de celle du défunt. Or, du fait de l'évolution de la démographie et de la société, les régimes de retraite obligatoires basés sur ce modèle rencontrent de plus en plus de difficultés. Les femmes demandent des pensions à leur propre titre, et ces pensions devraient également compenser les différences entre hommes et femmes en ce qui concerne la longévité et la structure de la vie professionnelle. S'il n'est pas possible, dans le présent rapport, de faire une distinction entre les pensions dérivées et les pensions propres aux femmes¹³, nous pouvons en revanche déterminer si les retraités hommes et femmes qui vivent seuls sont plus ou moins aisés que ceux qui vivent en couple. Le Tableau 5, établi en utilisant l'ancienne échelle de l'OCDE, permet de tirer les conclusions suivantes:

(Tableau 5)

27. Sauf en Irlande, les retraités de sexe masculin qui vivent seuls sont plus aisés que les retraitées célibataires du sexe féminin si on les compare aux couples de retraités qui leur correspondent (Tableau 5, col.4 et 8). La différence est de plus de 25 points de pourcentage en Belgique, au Luxembourg et au Portugal, et entre 20 et 25 points de pourcentage en Allemagne (Ouest), en Espagne, en France et aux Pays-Bas. Dans la plupart des pays, les femmes retraitées sont moins aisées que les couples de retraités, et les hommes retraités plus aisés. La comparaison entre la cohorte du milieu et la cohorte la plus âgée des retraités hommes ou femmes ne permet pas de déduire une structure bien définie comme c'est le cas pour *l'ensemble* des retraités. Dans certains cas, en effet, le groupe le plus jeune est relativement plus aisé que les couples, dans d'autres c'est le groupe le plus âgé. A l'évidence, de nombreux facteurs interviennent et conduisent à des résultats différents selon les pays.

6. La répartition de la prospérité chez les retraités

28. Dans de nombreux pays, le régime de retraite obligatoire n'a pas seulement pour objectif de garantir un niveau de vie suffisant à la moyenne des personnes âgées, mais aussi de réduire les inégalités et d'éviter la pauvreté pendant la vieillesse. Ces deux objectifs peuvent revêtir un degré d'importance différent selon les pays étudiés. Il est évident, cependant, qu'il ne suffit pas de comparer la prospérité moyenne des retraités et des non retraités pour vérifier si les régimes de retraite obligatoires et les autres dispositions en faveur des personnes âgées permettent d'atteindre efficacement ces objectifs. En fait, il faut compléter la comparaison des moyennes par groupe par une analyse de la répartition des membres des ménages de retraités entre les différentes tranches de revenu. Dans le Tableau 6, les personnes qui vivent dans des ménages de retraités sont classées en fonction de quatre tranches de revenu équivalent net, dont les limites sont définies en pourcentages du revenu équivalent net moyen total dans l'ensemble du pays concerné.

¹³ On trouvera un certain nombre de résultats sur ce sujet dans Döring et autres (1994 et 1996).

(Tableau 6)

29. Le groupe de retraités d'âge moyen dont le revenu équivalent net se situe entre 75 pour cent et 150 pour cent de la moyenne générale (ancienne échelle de l'OCDE) comprend entre 33 pour cent (Royaume-Uni) et presque 60 pour cent (Belgique) des retraités de chaque pays. Il semble correct de dire que ce groupe bénéficie d'un niveau de vie suffisant pour la vieillesse. Lorsque l'on applique la nouvelle échelle de l'OCDE, la prospérité des retraités a généralement tendance à diminuer. Le groupe moyen est alors un peu plus petit dans tous les pays.

30. La taille du groupe de tête dont le revenu équivalent net dépasse 150 pour cent de la moyenne générale va de 3,9 pour cent (Danemark) à 16 pour cent (Etats-Unis) avec l'ancienne échelle et de 3,1 pour cent à 14,2 pour cent, dans les mêmes pays, avec la nouvelle échelle. Ces groupes de retraités peuvent avoir une vieillesse confortable.

31. On peut ajouter les parts du groupe de plus faible et du groupe de tête afin d'obtenir un indicateur simple de l'inégalité entre retraités. Ce faisant, on distingue trois groupes de pays: ceux où les parts combinées sont inférieures à 20 pour cent (Belgique, Danemark, Allemagne (Ouest), Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Canada), ceux où les parts combinées sont comprises entre 20 et 30 pour cent (Espagne, France et Italie), et enfin ceux où les parts combinées dépassent 30 pour cent (Grèce, Portugal, Royaume-Uni et Etats-Unis). Si l'on utilise la nouvelle échelle de l'OCDE, les inégalités semblent plus importantes dans la plupart des pays mais le classement des pays ne change pas. Le groupe où les inégalités sont les plus faibles comprend la Belgique, le Danemark, l'Allemagne (Ouest), l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Canada. Celui où elles sont les plus fortes est composé de la Grèce, du Portugal, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Un examen plus approfondi des groupes à faible revenu nous permet d'obtenir davantage de détails.

7. Les insuffisances de revenu et la pauvreté chez les retraités

32. Le Tableau 7 indique la taille relative des groupes de retraités dont le revenu équivalent net est inférieur à 40 pour cent, 50 pour cent ou 60 pour cent du revenu équivalent net moyen général. Les résultats sont fournis pour les deux échelles d'équivalence de l'OCDE.

(Tableau 7)

33. On peut supposer que ces groupes vivent dans des conditions de pauvreté sévères, moyennes et légères, respectivement, donc on peut dire qu'ils vivent en-dessous de trois niveaux différents de bas revenus. Le fait de qualifier ces groupes "de personnes pauvres" implique de façon évidente un jugement de valeur qui n'est pas universellement accepté mais qui est devenu une convention parmi les spécialistes des sciences sociales.

34. La pauvreté chez les retraités, au-dessous du seuil de 40 pour cent (ancienne échelle de l'OCDE) est de moins de 3 pour cent au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Canada. Les ratios de pauvreté chez les retraités sont légèrement plus élevés lorsque l'on utilise la nouvelle échelle de l'OCDE mais ce sont les mêmes pays dans lesquels les pourcentages sont les plus faibles. Au-dessous du seuil de pauvreté de 40 pour cent, on trouve des ratios supérieurs à 10 pour cent (ancienne échelle de l'OCDE) en Grèce, au Portugal et aux Etats-Unis.

35. Si l'on considère à présent le seuil de pauvreté de 50 pour cent (ancienne échelle de l'OCDE), le classement des pays en fonction de leurs ratios de pauvreté ne change guère. Les Pays-Bas, le Danemark,

la Belgique, le Canada et le Luxembourg sont les pays où les ratios sont les plus faibles. La Grèce, le Portugal, le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont ceux où ils sont les plus élevés. On obtient pratiquement le même classement avec la nouvelle échelle de l'OCDE.

36. Par rapport au seuil de pauvreté de 60 pour cent (ancienne échelle de l'OCDE), le classement des pays est quelque peu modifié. Cela s'explique par la possibilité que dans certains pays des pensions minimum ou autres prestations minimum sont fournies aux personnes dont le revenu se situe entre 50 et 60 pour cent du revenu équivalent net moyen. Les cinq pays dans lesquels les ratios de pauvreté sont les plus faibles sont les Pays-Bas, le Canada, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Les trois pays dans lesquels ils sont les plus élevés sont le Royaume-Uni, le Portugal et l'Italie, mais la Grèce et les Etats-Unis sont également très proches du groupe des pays dans lesquels les ratios de pauvreté sont les plus élevés. Lorsque l'on utilise la nouvelle échelle de l'OCDE, le classement change quelque peu: le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne (Ouest) et le Canada appartiennent toujours au groupe des pays où les ratios de pauvreté sont les plus faibles mais les Pays-Bas et le Danemark passent dans les groupes à ratios moyens ou même élevés. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Danemark sont les pays où les ratios sont les plus élevés.

37. En concentrant notre analyse sur le seuil de pauvreté de 50 pour cent et en utilisant l'ancienne échelle de l'OCDE, l'on peut déterminer les différences entre les seuils de pauvreté des personnes qui vivent dans différents types de ménages ou dans les ménages dont le chef est âgé de 55 à 64 ans, ou de 65 à 74 ans, ou de 75 et plus. Les résultats sont présentés dans le Tableau 8.

(Tableau 8)

38. Les ratios de pauvreté des femmes retraitées qui vivent seules sont nettement plus élevés que ceux des hommes en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis; ils sont d'ailleurs plus élevés dans la plupart des pays, sauf au Danemark et au Canada. Une comparaison entre les ratios de pauvreté des couples et ceux des autres types de ménages permet de dégager une image claire de la situation.

39. Si l'on considère les ratios de pauvreté des ménages de retraités, l'on constate que dans la plupart des pays ils augmentent lorsque l'on passe de la cohorte des 65-74 ans à celle des 75 ans et plus, sauf en Irlande, en Italie, au Luxembourg et au Canada.

8. Résumé et observations finales

40. Un observateur ne saurait résumer les nombreux aspects que revêt la question du niveau de prospérité des personnes âgées dans les quatorze pays étudiés sans être influencé par ses jugements personnels. Avec cette réserve, nous avons sélectionné pour ce résumé cinq indicateurs qui correspondent aux objectifs des régimes de protection sociale des personnes âgées :

1. La part qu'occupe le revenu des pensions dans le revenu net total des ménages de retraités. Cette part indique l'importance des régimes de retraite obligatoires pour la protection des personnes âgées. Quant à savoir s'il est préférable que cette part soit élevée ou faible, la réponse n'est pas encore très claire. Une part élevée ne peut être considérée comme un élément positif que si elle a pour conséquence un niveau de prospérité relative élevé pour les personnes âgées, et si elle implique une moindre pauvreté.

2. Le ratio entre le revenu équivalent net des retraités et celui des non retraités. Pour la prospérité des retraités, il est préférable que ce ratio soit élevé.
3. Le ratio de prospérité entre les hommes retraités vivant seuls et les femmes retraitées vivant seules. Plus la différence en points de pourcentage est faible, plus le ratio est favorable.
4. La part combinée de la population dans le groupe de tête et dans le dernier groupe de retraités, qui indique l'inégalité entre les retraités. Une part plus faible est préférable à une part plus élevée.
5. Le ratio de pauvreté pour un seuil de pauvreté fixé à 50 pour cent, sur la base de l'ancienne échelle de l'OCDE. Plus le ration de pauvreté est faible, mieux le régime de protection sociale remplit sa fonction qui consiste à éviter aux retraités de connaître la pauvreté pendant leur vieillesse.

41. Nous ne prendrons en compte ces indicateurs, selon leurs valeurs préférables, que dans les limites indiquées par les termes "élevé", "moyen" et "faible", telles qu'elles sont spécifiées dans le Tableau 9. La qualification "élevé" signifie que l'ensemble du régime de protection sociale des personnes âgées dans le pays concerné se trouve dans la tranche du haut par rapport à cet indicateur, et vice versa.

(Tableau 9)

42. Le tableau 9 fait clairement ressortir les différences d'efficacité entre les régimes de protection-vieillesse des pays étudiés.

43. Les régimes de protection-vieillesse des pays appartenant à un groupe de tête réussissent à apporter aux retraités un niveau de prospérité élevé et à maintenir à un faible niveau les inégalités et la pauvreté parmi cette couche de la population. Ce groupe est composé du Canada et des Pays-Bas. Le Canada atteint son objectif alors que la part qu'occupent les pensions dans le revenu net total des ménages est relativement faible. Il réussit en outre à réduire les différences entre les sexes chez les retraités qui vivent seuls.

44. Le deuxième groupe est composé de pays qui parviennent à atteindre un niveau élevé de prospérité pour leurs retraités, mais qui se situent plutôt dans la moyenne en matière de réduction des inégalités et de la pauvreté. En outre, ils ne réussissent qu'en partie à éviter d'importantes différences entre retraités et retraitées vivant seuls. L'Espagne, la France et le Luxembourg appartiennent à ce groupe.

45. Les Etats-Unis constituent un groupe à eux seuls. Leur régime de protection-vieillesse apporte un niveau de prospérité élevé aux retraités, avec une part des pensions dans le revenu total qui se situe dans la moyenne, mais il échoue en matière de réduction des inégalités et de la pauvreté chez les personnes âgées. Il parvient cependant à maintenir à un faible niveau les différences entre les retraités et les retraitées vivant seuls.

46. Le contre-exemple est le Danemark. Avec une part des pensions dans le revenu total des retraités qui se situe dans la moyenne, il n'apporte qu'un faible niveau de prospérité à ses retraités mais il réduit à des niveaux très faibles les inégalités, la pauvreté et les différences entre les retraités et les retraitées vivant seuls.

47. Les membres d'un autre groupe de pays européens n'apportent qu'un niveau de prospérité moyen à leurs retraités mais ils parviennent à réduire les inégalités et la pauvreté à un niveau moyen ou faible. Les

différences entre retraités et retraitées vivant seuls ne sont peu importantes que dans un seul de ces pays. La Belgique, l'Allemagne et l'Irlande appartiennent à ce groupe.

48. La Grèce, l'Italie, le Royaume-Uni et le Portugal figurent dans le dernier groupe, avec des niveaux de prospérité de leurs retraités qui ne se situent que dans la moyenne (Grèce) ou dans la tranche "faible", et des niveaux de pauvreté moyens (Italie) ou élevés (de même qu'en ce qui concerne les inégalités). La part du revenu des pensions dans le revenu total des retraités est moyenne (Royaume-Uni) ou faible, mais à l'exception du Portugal tous les pays de ce groupe réussissent à maintenir à un faible niveau les disparités entre les retraités et les retraitées vivant seuls.

49. La conclusion selon laquelle ces différences considérables entre les pays étudiés ne sont dues qu'aux différences entre leurs régimes de protection sociale ne peut pas être justifiée par notre analyse. En fait, ces différences sont également dues à bien d'autres facteurs qu'il est difficile de distinguer et démêler les uns des autres. Le type de régime de protection-vieillesse et le degré de maturité auquel il est parvenu jouent bien entendu un rôle, mais il en va de même pour la structure démographique de la population, pour la part du Produit Intérieur Brut affectée à la protection des personnes âgées et pour l'accumulation antérieure de richesses privées. Compte tenu de l'extrême complexité de tous les régimes de protection sociale des personnes âgées, seule une combinaison de l'approche institution par institution et de l'approche groupe par groupe est susceptible de produire des résultats fiables. Et même avec une étude fondée sur ce système, il resterait à savoir si un régime de protection sociale donné devrait être jugé en utilisant les critères courants stipulés dans les conventions internationales ou en tenant plutôt compte des valeurs qui prévalent dans le pays concerné.

REFERENCES

- Ahrens, Ulrike (1996), Alterssicherung in Portugal - eine institutionelle und empirische Analyse, Thèse, Francfort-sur-le- Main (inédit).
- Atkinson, Anthony, B.; Rainwater, Lee; Smeeding, Timothy, M. (1995), Income Distribution in OECD countries, Evidence from the Luxembourg Income Study, Etudes de politique sociale de l'OCDE n 18, Paris
- Banque mondiale (1994), Averting the Old Age Crisis, Policies to Protect the Old and Promote Growth, Oxford
- Buhmann, B., Rainwater, L., Schmaus, G., Smeeding, T. (1988), Equivalence Scales, well-being, inequality and poverty: sensitivity estimates across ten countries using the Luxembourg Income Study (LIS) database, in: Review of Income and Wealth, vol.34, pp.115-142
- Burkhauser, Richard, V.; Duncan, Grag; Hauser, Richard (1994), Sharing Prosperity Across the Age Distribution: A comparison of the United States and Germany in the 1980s, in: The Gerontologist, vol. 34, n 2, pp.150-160
- Casmir, Bernd (1989), Staatliche Rentenversicherungssysteme im internationalen Vergleich. Eine Studie über die Systeme in Grossbritannien, den Niederlanden, der Schweiz, den Vereinigten Staaten von Amerika, Österreich und der Bundesrepublik Deutschland, Francfort-sur-le-Main, Berne, New York, Paris
- Comité européen des assurances (1995), Altersversorgung in Europa 1995, Paris
- Döring, Diether; Hauser, Richard; Rolf-Engel, Gabriele; Tibitanzl, Frank (1994), Old-age Security of Women in the Twelve EC Countries - To What Extent Are Beveridge's Two Main Principles of Universality and Guaranteed Minimum Income Fulfilled?, dans: Journal de politique sociale européenne, pp. 1-18
- Döring, Diether; Hauser, Richard; Rolf-Engel, Gabriele; Tibitanzl, Frank (1996), L'assurance vieillesse des femmes dans l'Europe des douze, dans : Retraite et société, n 13, pp. 135-157
- Eurostat (sous le direction de), Old Age Replacement Ratios, vol. I, Relation between Pensions and Income from Employment at the Moment of Retirement, Bruxelles
- Hauser, Richard (1992), Problems of Comparative Social Policy Analysis. The Case of Pension Systems and Income Security for the Elderly, dans: D: J. Slottje, T.M. Smeeding (sous la direction de), Research on Economic Inequality, vol. 3, London et autres, pp. 57-79

- Hauser, Richard (1995), Stand und Entwicklungstendenzen der Annäherung der sozialen Sicherung in der Europäischen Union: Das Beispiel Alterssicherung, dans: W. Schmähl, H.Rische (Hrsg.), Internationalisierung von Wirtschaft und Politik - Handlungsspielräume der nationalen Sozialpolitik, Baden-Baden, S. 139-172
- Hauser, Richard (1997), The Main Problems of International Comparative Poverty Research, dans: N. Ott, G. Wagner (sous la direction de), Income Inequality and Poverty in Eastern and Western Europe, Heidelberg, pp. 31-52
- Hauser, Richard; Mörsdorf, Konstanze; Tibitz, Frank (1997), Documentation N 4, Projet ASEG, Professur für Sozialpolitik, Fachbereich Wirtschaftswissenschaften, Université Goethe, Francfort-sur-le-Main (document photocopié)
- Klammer, Ute (1997), Alterssicherung in Italien, Eine institutionelle, theoretische und empirische Analyse, dans: Sozialpolitische Schriften H.70/II, D. Döring, R. Hauser (Hrsg.), Alterssicherung in der Europäischen Union II, Berlin
- Commission des Communautés européennes (1996), MISSOC, Soziale Sicherheit in den Mitgliedsstaaten der Union, Luxembourg
- Nitis, Sotirios (1996), Alterssicherung in Griechenland, Eine institutionelle, empirische und sozio-ökonomische Analyse, Thèse, Francfort-sur-le-Main (inédit)
- OCDE (1988), Reforming Public Pensions, Paris
- Pöhler, Kay (1997), Alterssicherung in der Niederlande, Eine institutionelle und empirische Analyse, Thèse, Francfort-sur-le-Main (inédit)
- Smeeding, Timothy, M. (1996), Cross-National Comparisons of Income Distribution: The Income Distribution Needs of Microdata Users as seen from the Perspective of the Luxembourg Income Study, Document de travail du LIS, N 151, Luxembourg
- Stapf, Heinz (1996), Alterssicherung in Spanien, Eine institutionelle, theoretische und empirische Analyse, dans: Sozialpolitische Schriften, H.70/I, D. Döring, R. Hauser (Hrsg.), Alterssicherung in der Europäischen Union I, Berlin
- Zacher, Hans (Hrsg.) (1991), Alterssicherung im Rechtsvergleich, Baden-Baden

Tableau 1: Pourcentages des personnes vivant dans des ménages auxquels est versée une pension de retraite et dans des ménages auxquels il n'en est pas versé

- pour cent -

Pays (année de référence)	Personnes vivant dans un ménage auquel est versée une pension					Personnes vivant dans un ménage qui ne reçoit aucune pension				
	homme seul	femme seule	couple sans enfants	Autres	Total	homme seul	femme seule	couple sans enfants	Autres	Total
<u>Etats membres de l'UE</u>										
Belgique (1992)	1.0	3.4	11.0	8.3	23.7	1.7	1.6	9.9	63.1	76.3
Danemark (1992)	2.4	6.3	11.1	1.5	21.3	7.9	5.3	14.6	51.0	78.8
Allemagne (O) (1989)	1.3	7.4	11.5	5.8	26.0	5.6	3.8	11.6	53.0	74.0
Espagne (1990)	0.4	1.7	6.5	16.6	25.2	0.4	0.4	3.5	70.5	74.8
France (1989)	1.2	4.4	9.8	6.8	22.2	2.5	2.3	9.4	63.6	77.8
Grèce ¹ (1987/88)	1.4	8.2	11.6	9.3	30.5	2.8	4.8	34.7*	27.3*	69.6
Irlande (1987)	1.0	1.9	3.0	13.0	18.9	1.0	0.7	3.5	75.9	81.1
Italie (1989)	1.1	4.2	7.8	12.7	25.8	1.5	0.9	5.2	66.6	74.2
Luxembourg (1985)	1.0	3.9	8.3	8.9	22.1	1.8	1.7	9.7	64.8	78.0
Pays Bas (1991)	1.2	4.6	9.6	2.5	17.9	3.8	3.3	14.9	60.1	82.1
Portugal (1989/90)	0.6	2.3	9.9	16.3	29.1	0.3	0.6	5.0	65.1	71.0
Royaume Uni (1991)	1.4	5.1	10.2	6.2	22.9	3.0	1.8	13.6	58.8	77.2
<u>Amérique du Nord</u>										
Canada (1991)	1.0	2.7	6.2	5.9	15.8	4.6	3.6	9.4	66.5	84.2
Etats Unis (1991)	0.8	3.0	6.8	6.0	16.6	4.1	3.4	10.2	65.7	83.4

¹ Y compris les ménages qui reçoivent une(des) pension(s), dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions.

* Les "couples" sont également censés comprendre les couples avec enfants.

Source: Hauser, R. Mörsdorf, K., Tibitanzl, F. (1997), Documentation no. 4, Projet ASEG. Professür für Sozial politik, Fachbereich Wirtschaftswissenschaften, Universität Goethe, Francfort-sur-le-Main, calculs effectués par F. Tibitanzl avec des données fournies par le Projet LIS, Luxembourg, U. Ahrens (Portugal), S. Nitis and P. Tsakoglou (Grèce).

Tableau 2: Pourcentages des ménages de retraités recevant différents types de revenu**- pour cent -**

Pays (année de référence)	Revenu tiré de:						
	Traitements/ salaires	Travail indépendant	Particip. aux bénéfices	Pensions	Prestations aux chômage	Autres transferts	Autres sources
<u>Etats membres de l'UE</u>							
Belgique (1992)	18.2	0	11.6	100.0	5.6	6.6	1.3
Danemark (1992)	21.3	7.3	94.5	100.0	4.9	52.0	12.2
Allemagne (O) (1989)	17.2	1.9	83.6	100.0	2.0	7.8	1.3
Espagne (1990)	28.2	9.0	20.1	100.0	5.5	7.9	5.5
France (1989)	15.0	6.1	25.9	100.0	4.3	15.5	4.1
Grèce ¹ (1987/88)	20.1	91.1	88.1 ²	100.0	-	4.5	9.5
Irlande (1987)	28.0	15.6	49.4	54.43	6.8	63.9 ⁴	0.4
Italie (1989)	16.9	3.8	95.0	100.0	-	47.1	2.1
Luxembourg (1985)	17.1	3.4	12.9	100.0	0.2	12.9	2.8
Pays Bas (1991)	10.5	1.5	56.0	100.0	1.6	30.6	6.6
Portugal (1989/90)	56.2	-	21.5	100.0	-	13.1	90.5
Royaume Uni (1991)	18.8	3.3	77.4	100.0	0.8	46.3	7.3
<u>Amérique du Nord</u>							
Canada (1991)	27.0	6.5	65.6	100.0	8.7	88.8	8.4
Etats Unis (1991)	30.9	4.7	69.5	100.0	3.0	19.1	1.7

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions.

² Y compris la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

³ Les bénéficiaires de pensions non contributives ont également été classés comme retraités.

⁴ Ce pourcentage comprend les pensions de vieillesse non contributives.

Source: voir Tableau 1

Tableau 3: Parts des différentes sources de revenu dans le revenu brut total de tous les ménages de retraités

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Revenu tiré de:							Total ¹
	Traitement./salaires	Travail indépend.	Particip. aux bénéfiques	Pensions	Prestations de chômage	Autres transferts	Autres sources	
<u>Etats membres de l'UE</u>								
Belgique (1992)	10.8	-	0.4	86.1	1.7	0.8	0.1	100.0
Danemark (1992)	7.9	1.8	8.2	74.9	0.9	5.8	0.6	100.0
Allemagne (O) (1989)	9.8	1.0	4.2	83.3	0.3	0.9	0.5	100.0
Espagne (1990)	14.4	3.4	2.6	75.2	1.3	1.8	1.2	100.0
France (1989)	7.8	2.1	4.3	80.9	1.7	2.5	0.7	100.0
Grèce ² (1987/88)	10.3	24.0	8.0	55.9	-	0.4	1.4	100.0
Irlande (1987)	17.1	5.5	3.4	36.5 ³	1.8	35.7 ⁴	0.1	100.0
Italie (1989)	15.5	2.8	21.1	58.0	-	2.3	0.3	100.0
Luxembourg (1985)	8.7	1.5	3.5	83.8	0.1	1.8	0.7	100.0
Pays Bas (1991)	4.2	0.6	5.1	87.1	0.2	2.1	0.8	100.0
Portugal (1989/90)	27.5	-	4.0	35.7	-	0.5	32.4 ⁵	100.0
Royaume Uni (1991)	10.0	1.3	11.1	67.7	0.2	9.6	0.3	100.0
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada (1991)	13.3	1.6	13.4	63.5	1.4	5.2	1.5	100.0
Etats Unis (1991)	14.0	1.4	13.4	66.9	0.4	3.7	0.3	100.0

¹ Différences dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

² Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le principal revenu est le revenu des pensions.

³ Pensions de retraite et pensions de vieillesse contributives.

⁴ Y compris les pensions non contributives.

⁵ Y compris le revenu en nature des exploitants agricoles.

Source: Voir Tableau 1

Tableau 4: Ratios entre le revenu équivalent net moyen des personnes vivant dans des ménages de retraités et le revenu équivalent net moyen des personnes qui ne vivent pas dans ce type de ménage, en fonction de l'âge du chef du ménage de retraités

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Ancienne échelle d'équivalence de l'OCDE				Nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE			
	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Total	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Total
<u>Etats membres de l'UE</u>								
Belgique (1992)	94.6	91.1	86.3	91.5	89.8	83.7	75.9	84.4
Danemark (1992)	95.8	81.5	70.8	81.5	90.4	75.2	62.9	74.4
Allemagne (O) (1989)	88.9	100.2	87.6	92.8	84.6	93.3	78.8	85.9
Espagne (1990)	97.4	99.0	92.6	97.2	94.4	92.7	84.3	91.7
France (1989)	103.5	104.4	94.1	100.7	96.8	95.2	84.2	92.0
Grèce ¹ (1987/88)	111.4	88.1	78.9	90.2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Irlande (1987)	88.6	90.8	87.3	89.2	85.7	83.3	78.5	83.4
Italie (1989)	83.4	78.8	74.2	79.0	79.8	73.6	67.1	73.8
Luxembourg (1985)	100.9	95.8	96.0	98.0	96.2	87.3	85.2	90.7
Pays Bas (1991)	101.8	104.3	92.8	100.6	95.0	95.3	82.3	91.7
Portugal (1989/90)	81.7	72.0	60.2	72.2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume Uni (1991)	86.9	81.6	71.2	79.6	82.4	75.8	64.5	73.9
<u>Amérique Nord</u>								
Canada (1991)	103.7	98.4	90.9	97.6	99.9	92.0	82.5	91.3
Etats Unis (1991)	99.0	101.4	98.2	99.9	95.9	95.1	90.4	93.8

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le principal revenu est le revenu des pensions

n.d.= non disponible

Source: Voir Tableau 1

Tableau 5: Ratios entre le revenu équivalent net des retraités hommes ou femmes vivant seuls et le revenu équivalent net des couples de retraités, en fonction de l'âge du chef de famille (ancienne échelle de l'OCDE)

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Femme retraitée vivant seule				Homme retraité vivant seul			
	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Total	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Total
<u>Etats membres de l'UE</u>								
Belgique (1992)	101.8	100.0	99.7	96.4	94.6	126.3	150.5	126.9
Danemark (1992)	90.1	95.7	101.1	90.6	89.0	94.9	110.8	95.5
Allemagne (O) (1989)	111.4	100.6	93.6	97.2	72.1	127.7	127.3	117.2
Espagne (1990)	102.2	96.4	95.6	96.3	105.1	123.8	124.2	120.1
France (1989)	91.2	90.5	91.2	87.4	121.6	103.6	122.5	111.9
Grèce ¹ (1987/88)		106.4	126.9	114.0	147.7		128.8	131.9
Irlande (1987)	109.6	95.1	105.7	100.8	82.5	97.3	101.5	89.5
Italie (1989)	97.2	103.8	93.6	97.7	119.4	127.7	100.8	115.7
Luxembourg (1985)	99.1	108.7	105.8	102.9	113.3	127.6	150.1	129.6
Pays Bas (1991)	128.6	102.3	106.2	105.6	112.9	129.1	136.0	126.5
Portugal (1989/90)	77.7	87.7	80.6	81.0	83.2	115.8	102.2	125.9
Royaume Uni (1991)	96.5	85.4	84.3	85.1	78.8	113.9	95.0	100.0
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada (1991)	81.3	91.1	92.0	88.6	81.7	101.0	102.5	97.2
Etats Unis (1991)	83.5	74.7	73.1	74.5	80.9	94.1	87.6	89.3

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le principal revenu est le revenu des pensions.

Source: Voir Tableau 1

Tableau 6: Personnes vivant dans un ménage de retraités, classés par tranche de revenu équivalent net relatif, en pourcentage du revenu équivalent net moyen

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Ancienne échelle de l'OCDE				Nouvelle échelle de l'OCDE			
	Moins de 50%	50% - 5%	75% - 150%	plus de 150%	Moins de 50%	50% - 75%	75% - 150%	plus de 150%
<u>Etats Membres de l'UE</u>								
Belgique (1992)	7.2	27.9	57.6	7.3	9.6	32.4	52.1	5.9
Danemark (1992)	4.1	42.7	49.2	3.9	9.0	47.7	40.3	3.1
Allemagne (O) (1989)	9.5	26.7	55.7	8.2	10.8	31.1	52.2	5.9
Espagne (1990)	13.6	26.5	47.6	12.5	17.7	26.1	45.1	11.2
France (1989)	11.9	26.4	47.7	14.0	15.2	28.6	44.5	11.7
Grèce ¹ (1987/88)	21.1	24.4	39.1	15.4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Irlande (1987)	10.8	34.7	45.3	9.2	13.4	37.7	41.6	7.4
Italie (1989)	17.6	30.7	42.8	8.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Luxembourg (1985)	8.5	23.2	58.7	9.6	11.1	26.3	55.6	7.0
Pays Bas (1991)	3.9	39.4	44.6	12.1	5.1	46.4	39.0	9.4
Portugal (1989/90)	27.5	28.1	34.9	9.5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume Uni (1991)	23.3	34.9	33.3	8.6	31.9	29.3	31.4	7.4
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada (1991)	7.2	30.7	50.5	11.6	10.3	34.2	45.5	9.9
Etats Unis (1991)	20.5	22.1	41.4	16.0	23.8	22.5	39.5	14.2

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions.

n.d.= non disponible

Source: Voir Tableau 1

Tableau 7: Ratios de pauvreté des personnes vivant dans des ménages de retraités, en utilisant trois seuils de pauvreté différents et deux échelles d'équivalence différents

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Ancienne échelle de l'OCDE						Nouvelle échelle de l'OCDE					
	Moins 40%	de	Moins 50%	de	Moins 60%	de	Moins 40%	de	Moins 50%	de	Moins 60%	
<u>Etats Membres de l'UE</u>												
Belgique (1992)	3.2		7.2		15.9		4.2		9.6		21.3	
Danemark (1992)	2.5		4.1		19.2		2.9		9.0		30.0	
Allemagne (O) (1989)	3.6		9.5		17.0		4.7		10.8		21.9	
Espagne (1990)	6.3		13.6		24.9		7.1		17.7		28.2	
France (1989)	5.4		11.9		22.1		7.0		15.2		27.5	
Grèce ¹ (1987/88)	13.6		21.1		30.1		n.d.		n.d.		n.d.	
Irlande (1987)	4.5		10.8		18.6		5.2		13.4		28.9	
Italie (1989)	9.2		17.6		30.5		n.d.		n.d.		n.d.	
Luxembourg (1985)	2.6		8.5		16.2		3.3		11.1		19.9	
Pays Bas (1991)	2.6		3.9		12.8		3.0		5.1		27.7	
Portugal (1989/90)	13.8		27.5		39.4		n.d.		n.d.		n.d.	
Royaume Uni (1991)	9.1		23.3		40.2		13.1		31.9		45.6	
<u>Amérique du Nord</u>												
Canada (1991)	2.6		7.2		15.4		3.4		10.3		24.3	
Etats Unis (1991)	11.1		20.5		29.6		14.2		23.8		32.9	

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions.

n.d.= non disponible

Source: Voir Tableau 1

Tableau 8: Ratios de pauvreté (Seuil de pauvreté de 50 %, ancienne échelle de l'OCDE) des personnes vivant dans des ménages de retraités, par type de ménage et âge du chef de famille

- pour cent -

Pays (Année de référence)	Type de ménage				Age du chef de famille		
	Femme vivant seule	Homme vivant seul	Couples	Autres	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et plus
<u>Etats Membres de l'UE</u>							
Belgique (1992)	3.6	(6.1)	9.3	6.0	6.7	6.6	9.0
Danemark (1992)	6.3	6.6	2.7	(2.0)	2.3	3.4	6.2
Allemagne (O) (1989)	10.0	(3.5)	7.9	13.6	13.3	7.0	9.5
Espagne (1990)	6.9	(1.8)	12.6	14.9	15.6	11.1	15.2
France (1989)	12.7	9.9	10.0	14.5	12.2	10.3	13.3
Grèce ¹ (1987/88)	21.2	16.6	25.1	17.3	10.6	25.2	
Irlande (1987)	(1.1)	20.2	7.7	12.2	15.4	8.2	5.6
Italie (1989)	17.5	14.6	14.8	19.7	18.1	18.5	15.2
Luxembourg (1985)	6.6	(8.1)	11.8	(6.2)	6.2	11.7	(7.6)
Pays Bas (1991)	(2.0)	(4.8)	4.2	(5.8)	6.7	2.5	4.0
Portugal (1989/90)	41.6	36.9	32.6	22.1	19.7	27.4	42.7
Royaume Uni (1991)	29.7	18.6	26.7	13.5	15.3	22.6	30.4
<u>Amérique du Nord</u>							
Canada (1991)	4.6	7.8	5.8	9.8	15.5	4.9	4.0
Etats Unis (1991)	30.9	18.0	14.0	22.9	21.1	19.4	21.8

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions

() = Les pourcentages indiqués entre parenthèses sont basés sur un très faible nombre d'observations

Source: voir Tableau 1

Tableau 9: Positions relatives des différents pays

Pays (Année de référence)	Part du revenu des pensions dans le revenu net total des ménages faible	Ratio entre le revenu équivalent net des retraités et celui des non retraités (ancienne échelle de l'OCDE)	Différence entre les retraités vivant seuls et les retraités vivant seules	Inégalité entre les retraités (combinaison du groupe de tête avec le dernier groupe)	Pauvreté chez les retraités Seuil de pauvreté: 50% Ancienne échelle de l'OCDE
	faible < 60 % moy. 60-80 % élevée > 80 %	faible < 85% moyen 85 - 95% élevé > 95%	faible > 25% moyenne 20-25% élevée < 20%	faible > 30% moyenne 20-30% élevée < 20%	faible > 16% moyenne 8 - 16% élevée < 8%
<u>Etats Membres de l'UE</u>					
Belgique (1992)	élevée	moyenne	faible	élevée	élevée
Danemark (1992)	moyenne	faible	élevée	élevée	élevée
Allemagne (O) (1989)	élevée	moyenne	moyenne	élevée	moyenne
Espagne (1990)	moyenne	élevée	moyenne	moyenne	moyenne
France (1989)	élevée	élevée	moyenne	moyenne	moyenne
Grèce ¹ (1987/88)	faible	moyenne	élevée	faible	faible
Irlande (1987)	moyenne ²	moyenne	élevée	élevée	moyenne
Italie (1989)	faible	faible	élevée	moyenne	faible
Luxembourg (1985)	élevée	élevée	faible	élevée	moyenne
Pays Bas (1991)	élevée	élevée	moyenne	élevée	élevée
Portugal (1989/90)	faible	faible	faible	faible	faible
Royaume Uni (1991)	moyenne	faible	élevée	faible	faible
<u>Amérique du Nord</u>					
Canada (1991)	moyenne	élevée	élevée	élevée	élevée
Etats Unis (1991)	moyenne	élevée	élevée	faible	faible

¹ Y compris les ménages de retraités dont le chef est âgé de 42 à 54 ans et dont le revenu principal est le revenu des pensions

² Y compris les pensions non contributives.

Note: Le terme "élevé" est utilisé lorsqu'un pays figure parmi le groupe de tête en ce qui concerne la valeur préférée d'un indicateur. Une faible inégalité ou une faible pauvreté conduisent à la qualification "élevée". Les limites quantitatives qui sont indiquées en tête des colonnes sont fondées sur le jugement de l'auteur.

Source: voir Tableau 1